Bulletin d'inscription Vide Grenier

Dimanche 8 octobre 2023 à Etrelles

Merci de remplir un bulletin par personne. Vous devez choisir 2 ml, 4 ml ou 6 ml. Réservation uniquement lors des permanences (traité en priorité) ou par courrier postal. Seules les inscriptions complètes et avec règlement seront prises en compte.

Prix emplacements : 3,5€/ml à l'intérieur (tables et chaises fournies) et 2€/ml à l'extérieur.

Nom / Prénom : ....

Adresse : …...

Code postal : .... Ville : ....

Téléphone : .... Mail : ....

Numéro de carte d'identité :.. Délivrée le : ....

N° d'immatriculaton du véhicule : ....

Je réserve :

Emplacement intérieur : ☐ 2 ml à 7€ ☐ 4 ml à 14€ ☐ 6 ml à 21€

Emplacement extérieur : ☐ 2 ml à 4€ ☐ 4 ml à 8€ ☐ 6 ml à 12€

Je règle la somme de .... € à l'ordre de "APE Robert Doisneau"

☐ chèque N°....................... au nom de : .... ☐ espèces (uniquement lors des permanences)

Si possible, je souhaite être placé à côté de (bulletins à joindre ensemble) :............................

....

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant et ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Fait à : ....…, **le** ....…................ **Signature* :** ....

*ATTENTION : La signature ci-dessus engage la connaissance et l'acceptation du règlement du vide grenier.

Le bulletin est à retourner avant le 4 octobre 2023

- Soit par **courrier**, à l'adresse suivante : APE Robert Doisneau, 9 rue Hyacinthe Hévin,35370 Etrelles.
- Soit en le **déposant dans la boîte aux lettres** de l'APE à côté du grand portail de l'école.
- Soit **lors des permanences** à l'école Robert Doisneau, 9 rue Hyacinthe Hévin à Etrelles le samedi 23 septembre de 10h à 12h, le mercredi 27 septembre de 17h à 18h30, le samedi 30 septembre de 10h à 12h et le mercredi 4 octobre de 17h à 18h30.

Attention, nombre de places limité à l'intérieur et à l'extérieur :

Merci de vérifier les disponibilités sur le site internet : http://ecole-etrelles-ape.fr/vide-grenier-etrelles/

Vos emplacements réservés seront affichés sur ce site internet à partir du 7 octobre.

✂ -

Règlement du vide grenier :

Article 1 : Le vide-grenier est organisé par l'Association des parents d'élèves de l'École publique Robert Doisneau d'Etrelles. Il se déroulera le Dimanche 08 Octobre 2023 sur le Parking de l'ancienne salle de sport et dans l'ancienne salle de sport. Les bénéfices de cette manifestation serviront à soutenir financièrement les projets pédagogiques de l'école Robert Doisneau d'Etrelles.

Article 2 : Installation des exposants entre 6h et 7h à l'intérieur et entre 7h et 8h à l'extérieur.

Le parking sera utilisé uniquement pour le déchargement. Les véhicules devront être garés à distance. Aucune voiture ne pourra rester sur place. Les exposants s'engagent à recevoir le public de 8h à 17h et à ne pas quitter leur emplacement avant la fin de la manifestation.

Article 3 : Les emplacements seront attribués par l'organisateur dans l'ordre chronologique d'arrivée et ne pourront être contestés.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou autres détériorations.

Article 5 : Les emplacements devront être rendus propres. Les exposants devront emporter avec eux tous les emballages, cartons, sacs…

Article 6 : L'organisateur se réserve le droit de faire remballer les articles suivants ; armes, articles trop encombrants, attractions payantes (exemple : pêche à la ligne), articles dangereux, articles neufs, animaux, alimentation…

Article 7 : L'Association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non le vide-grenier en cas de force majeure ou d'intempéries. En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées seront rendues.

Article 8 : Le montant de l'inscription ne sera pas remboursé aux exposants qui annulent ou ne se présentent pas le jour du vide-grenier. L'organisateur se réserve le droit de réattribuer les places des exposants qui ne se seraient pas installés à 8h00.